

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Piedmont le 31 janvier 2022 à 17h30. Compte tenu des restrictions imposées par les autorités sanitaires relativement au COVID-19, la séance a été tenue par voie de visioconférence. L'enregistrement de la séance sera rendu disponible sur le site web de la municipalité.

La séance a eu lieu sous la présidence de Madame la Mairesse Nathalie Rochon, à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers **Diane Jeannotte, Marival Gallant, Pascale Auger, Daniel Houde, Bernard Bouclin et Richard Valois.**

Était aussi présent : Monsieur Hugo Allaire, directeur général et greffier.

MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 JANVIER 2022 À 17H30

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum, conformité de l'avis de convocation et acceptation de l'ordre du jour ;
2. Entente gré à gré Gestion Lafond Portier et acquisition du lot 2 316 039 ;
3. Période de questions ;
4. Levée de l'assemblée.

13915-0122

Résolution – Constatation du quorum, conformité de l'avis de convocation et acceptation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du conseil affirment que l'avis de convocation a été donné conformément à la loi et qu'ils constatent qu'il y a quorum.

Il est proposé par madame Diane Jeannotte et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13916-0122

Résolution – Entente gré à gré et acquisition du lot 2 316 039

ATTENDU QUE la Municipalité loue actuellement un espace de stationnement à des fins publiques sur le lot 2 316 039;

ATTENDU QUE la municipalité projette l'aménagement d'un parc municipal doté d'espaces de stationnements, d'un bloc sanitaire et d'équipements utilitaires dans le secteur du chemin du Pont;

ATTENDU QUE la Municipalité juge opportun d'acquérir des terrains dans une perspective récréative mais surtout de conservation et de protection d'un milieu naturel ;

ATTENDU le fait que la municipalité de Piedmont souhaite pérenniser les infrastructures actuelles (parc et accès au P'tit Train du Nord), joyaux de notre municipalité ;

ATTENDU QUE cette vision est guidée par les orientations et les grands principes soutenus par la nouvelle politique environnementale municipale ;

ATTENDU QUE le chemin du Pont est inscrit dans le schéma d'aménagement de la MRC comme route transport actif;

ATTENDU QU'un des rôles de la Municipalité est de planifier le futur et protéger les intérêts des citoyens, et dans un contexte ici où l'acquisition dudit terrain, en ce sens, est primordial pour l'avenir de la Municipalité

ATTENDU Qu'il est important de procéder dans les prochains jours à l'acquisition dudit terrain de gré à gré afin d'éviter des coûts supplémentaires importants pouvant être engendrés par le dépôt et retrait d'une réserve ou des frais d'expropriation, si telle avenue est considérée éventuellement par la municipalité ;

ATTENDU QUE le prix soumis est justifié afin d'éviter les procédures en expropriation qui peuvent s'avérer très coûteuses, et ce, tel que mentionné précédemment;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu de la part de son procureur un avis légal;

ATTENDU la situation financière enviable de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL HOUDE ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

QUE sur les considérations ci-haut mentionnées, le directeur général et greffier de la municipalité, monsieur Hugo Allaire, soit mandaté afin de négocier et conclure une entente d'achat du terrain identifié par le numéro de lot 2 316 039 jusqu'à concurrence d'un montant de 550 000 \$.

QUE la Municipalité de Piedmont achète le terrain identifié par le numéro de lot 2 316 039 au montant de 550 000 \$ une fois ladite entente d'achat conclue;

QUE le directeur général et greffier M. Hugo Allaire ainsi que la mairesse madame Nathalie Rochon, soient autorisés à signer au nom de la municipalité de Piedmont le contrat d'achat du terrain identifié par le numéro de lot 2 316 039;

QUE l'Étude de Notaires Major et Associés soit mandatée pour préparer l'acte de vente requis.

QUE la somme de 100 000\$ soit affectée du fonds parcs et terrain de jeux et 450 000\$ du surplus libre.

Un vote est demandé par le conseiller Bernard Bouclin.

Ont voté pour :
Nathalie Rochon
Diane Jeannotte
Pascale Auger
Daniel Houde

Ont voté contre :
Marival Gallant
Richard Valois
Bernard Bouclin

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

13917-0122

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 17 h 40 considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par monsieur Daniel Houde et résolu que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NATHALIE ROCHON
Mairesse

HUGO ALLAIRE
Directeur général et greffier

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*.

NATHALIE ROCHON
Mairesse